

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : Montbéliard-Ouest  
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

N° 70/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture



<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 01/12/2014	L'an deux mil quatorze le onze décembre à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 11/12/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 23</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre.  <i>- Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.
<b>OBJET :</b> <i>Achat matériel informatique – Demande subvention DETR</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, - SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b> - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	<b>Monsieur Christian BEDEZ</b> est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire expose :

L'État a lancé un programme de dématérialisation des échanges des documents et des données depuis 2005.

Les logiciels actuels (WMagnus) utilisés par notre service administratif ne permettent pas la mise en place de ce programme. Une migration est donc nécessaire auprès des logiciels e.magnus (Berger Levrault).

Le Conseil Général du Doubs prend en charge la fourniture des logiciels et la maintenance associée.

Afin de disposer d'équipement informatique compatible avec les logiciels, il est nécessaire d'acquérir deux ordinateurs qui répondent aux préconisations du département. Le matériel sera mis à la disposition du CCAS.

L'estimation du matériel s'élève à 2 438,00 € HT.

L'exposé de Madame le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,

Par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

- Approuve le programme proposé ci-dessus,
- Sollicite de l'État une subvention au titre de la DETR et s'engage à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce programme.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/12/2014

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 11/12/2014

Publiée le 11/12/2014

**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire

